

# REPORT DES CONGÉS ANNUELS NON PRIS DU FAIT D'UN CONGÉ POUR RAISON DE SANTÉ

## EXEMPLE

Agent avec :

- obligation hebdomadaire de service de 5 jours ouvrés soit 25 CA pour une année
- En arrêt pour raison de santé du 01 juillet 2025 au 01 octobre 2028
- Prise de 6.5 CA 2025 avant son arrêt.

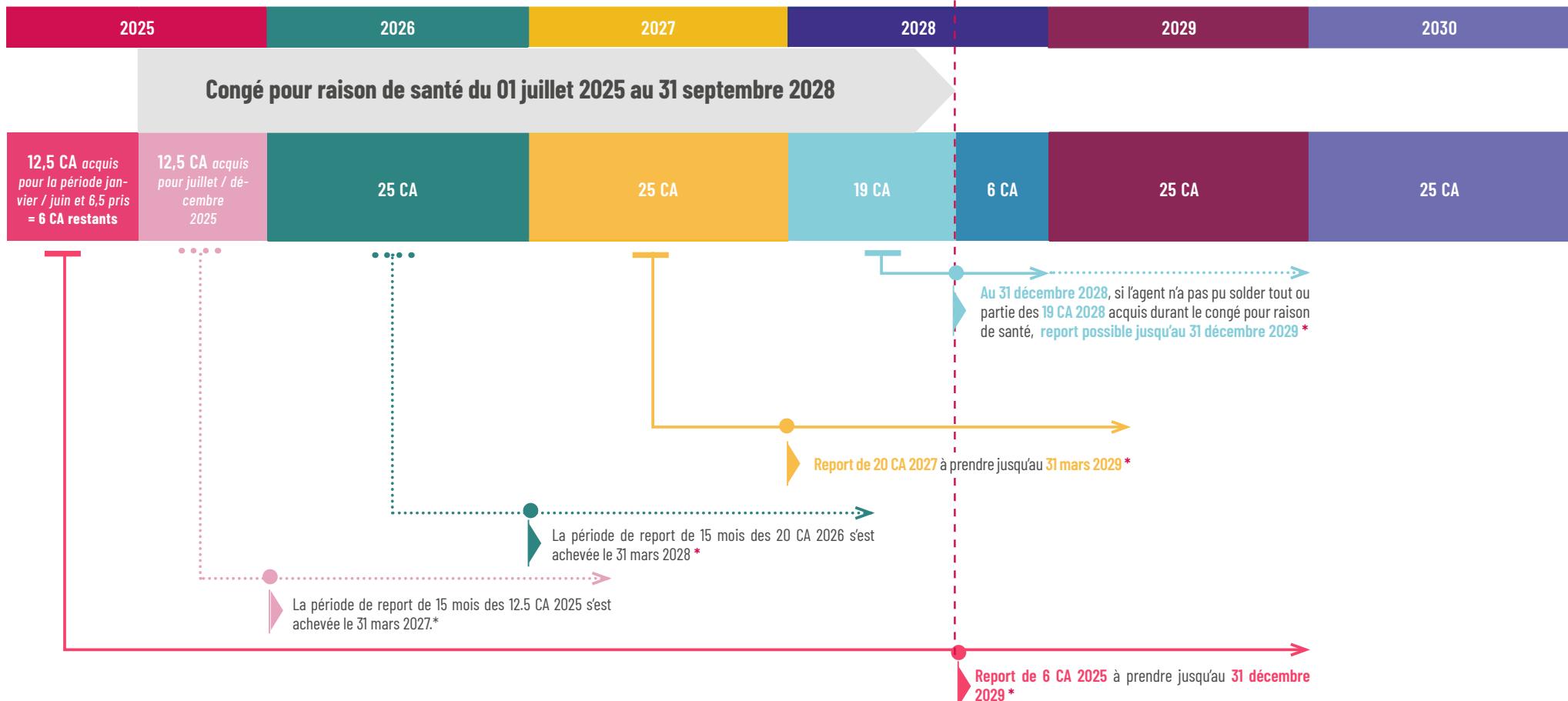
## REPRISE DE FONCTION AU 01 OCTOBRE 2028

51 CA à prendre à la date de reprise le 01 octobre 2028

SOIT :

- 6 CA 2028 à prendre jusqu'au 31 décembre 2028 \*
- 20 CA 2027 à prendre jusqu'au 31 mars 2029 \*
- 6 CA 2025 à prendre jusqu'au 31 décembre 2029 \*
- 19 CA 2028 à prendre jusqu'au 31 décembre 2028 ou 2029 \*

\* Sauf autorisation exceptionnelle de prolongation par l'autorité territoriale.



Le Centre de Gestion,

un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

7 rue Condorcet CS 70007 - 63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1 ☎ 04 73 28 59 80 ✉ accueil@cdg63.fr ☰ cdg63.fr